



REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'AUTUN

A R R E T E

Portant réglementation de
l'occupation du domaine public et stationnement
« Association Noël pour tous -Dons de jouets »

N° 725-2025 / Règlementation

Le Maire de la Ville d'Autun,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 et suivants ;
Vu le Code de la Voirie Routière et notamment l'article L 113-2 ;
Vu le Code du Commerce ;
Vu l'arrêté du 29 mai 1972 modifié, réglementant la circulation et le stationnement ;
Vu l'arrêté n°351 du 11 juin 2025 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Cathy Nicolao, 1^{ère} Adjointe déléguée à l'Action Cœur de Ville, à l'occupation du domaine public, à la vie du citoyen, à la vie associative, à la communication, à l'événementiel et aux ressources Humaines ;
Vu la demande en date du 19 novembre 2025 de Madame Guyot sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public pour un don de jouets aux enfants de la ville d'Autun le dimanche 21 décembre 2025 ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'autoriser les occupations du domaine public communal et de les réglementer, dans l'intérêt de la commodité, de la sécurité, de la circulation des piétons et des différents usagers du domaine public ;

A R R E T E

Article 1^{er} : le dimanche 21 décembre 2025, de 13h00 à 18h30, Madame Guyot est autorisée à s'installer à proximité du kiosque à musique sur la terrasse de l'Europe, pour offrir aux enfants de la ville d'Autun les jouets récoltés lors de la collecte.

Article 2 : L'association prendra toutes les mesures nécessaires pour protéger l'espace occupé de toutes dégradations et laisser l'endroit propre.

Article 3 : Les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

Article 4 : : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'Autun, Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'Autun, le Responsable du Centre d'Incendie et de Secours d'Autun, le responsable des Services Techniques d'Autun et les agents placés sous leurs ordres, La Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles, et dont copie leur sera adressée.

Certifié exécutoire et affiché le : 26 NOV. 2025

Autun, le 22 novembre 2025

Pour le Maire,

La 1^{ère} Adjointe,
Cathy Nicolao

